



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 juin 2021 au BUISSON

L'an 2021, le 15 juin à 9h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mai 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants : 44

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 2
C CHARRIAUD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 42
J VALADIER, M VABRET, B BANES, B SABY, G GASQ-BARES, B BOURSINHAC, J PRADALIER, C LABORIE, N MOULIADE, B REVEL, J-L MIQUEL, C VERLAGUET, R AUGUY, C MARFIN, B SCHEUER, M BORIES, N HOOGSTOEL, M CHASTANG, M GUIBERT, D SAINT LEGER, R SALVAN, V GENDRE, B REMISE, F BILLON, B BERTY, C PIGNOL, M CASTAN, M MALIGES, A BLANQUET, E MALHERBE, L MOULIADE, M-F THOMAS, C MALAVIEILLE, E BREZET, M BURDINO, V MOURGUES, J-P KIRCHER, J-L VAYSSIER, D CAYLA, P IGNACE, B BASTIDE, L BOUNIOL

Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 3

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 3
S LAURENT, P MARTIN, T LE GRAS

Etaient excusées avec pouvoir, les délégués titulaires suivants : 11

- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 2
A CAZARD (pouvoir à C CHARRIAUD), V ALAZARD (pouvoir à A ASTRUC)
- Pour le collège des Communes : 9
G TARAYRE (pouvoir à R AUGUY), C VEYRE (pouvoir à M CASTAN), P CESTRIERES (pouvoir à C LABORIE), D CASSAGNES (pouvoir à B BOURSINHAC), P HORVILLE (pouvoir à B SCHEUER), P CHARLEMAGNE (pouvoir à J-P KIRCHER), J-M GOMBERT (pouvoir à N HOOGSTOEL), B BELARD (pouvoir à D CAYLA), N BATIFOL (pouvoir à D SAINT LEGER)

Excusés : 57

- Pour le collège des Régions : 10
M GUIBERT, A BRUGERON, N FRONTANAU, M BULTEL-HERMENT, A MAILLOLS, E GAZEL, R MORENO, C DUPRAZ, G SERIEYS, J-S ORCIBAL
- Pour le collège des Départements : 3
J-C ANGLARS, S PANTEL, S MALIGE
- Pour le collège des Communes : 44
C DELMAS, B NAYROLLES, C CORDELIER, A BRAS, J-P NIEL, L PIGOT, P POUDEVIGNE, A CHASSANY, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, J GROS, G FONTUGNE, J-M TARDIEU, D LONGAC, D DOMENICHINI, F SARTRE, A BOUARD, M MALGOUYRES, V GELY, S RIEUTORT, X POUDEVIGNE, D JURQUET, J FERRIER, E ROUX, T PEGORIER, R CAZARD, J-R CAYZAC, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, P BREMOND, A FELGEIROLLES, J PIC, C MARTO, H PRADIN, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-C HERTZOG, J CHALMETON, C CHAUFFOUR, C CABIROU, J-N BRUGERON

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 58 membres sur 115

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président
Secrétaire : Madame Eve BREZET

Sujets à l'ordre du jour :

- 1- Actualités du PNR**
- 2- Examen et vote des comptes administratifs et de gestion / Affectation des résultats**
 - A. Comptes de gestion 2020
 - B. Compte administratif 2020 du Budget principal
 - C. Compte administratif 2020 du Budget annexe Programmes territoriaux
 - D. Compte administratif 2020 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
 - E. Affectation du résultat 2020 du Budget principal
 - F. Affectation du résultat 2020 du Budget annexe Programmes territoriaux
 - G. Affectation du résultat 2020 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux
- 3- Livret découverte – Guide pratique du visiteur**
- 4- Modification du Plan de financement de l'opération PPN 2020-2023**
- 5- Conseil Scientifique**
- 6- Convention pour le projet d'affouage**
- 7- AMO du projet de complexe MDP/MDA**
- 8- Etude maraichage - PAT**
- 9- Renfort Ingénierie financière**
- 10- Questions diverses**
 - A. Présentation de la démarche « Bourg Centre » mise en œuvre sur la commune d'Estaing
 - B. Point sur les actions en faveur de la mobilité active (Schémas directeurs vélos et Plan de mobilité simplifié)
 - C. Bilan du partenariat 2020 avec EDF et perspective 2021
 - D. Point sur le Guichet unique de la rénovation énergétique
 - E. Point sur la plateforme Géotrek
 - F. ...

0- Approbation du PV du Comité Syndical du 26/01/2021 à Castelnau de Mandailles

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Arnaud DAVID, Directeur

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 26 Janvier 2021 à Castelnau de Mandailles à 9h30.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du courriel d'invitation du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal (joint à la présente délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 26 Janvier 2021 à Castelnau de Mandailles.

1- Actualités du PNR

A. Point sur les dernières actions / réunions

- Contribution aux 3 Contrats de Relance et de Transition Ecologique du territoire (St Flour Communauté, Aubrac Carladez Viadène et Gévaudan)
- Recrutements de 4 agents :
 - M. Bertrand GOGUILLON en remplacement d'Etienne HERAULT / Poste Biodiversité
 - Mme Ghalia ELEM RAQUIN en remplacement de Claire PICOT / Poste Natura 2000
 - Mme Marjory MAYO en remplacement d'Anaïs MORIN / Poste Mobilité douce
 - M. Jean-Baptiste BARTHELEMY en remplacement temporaire (congé maternité) de Cloé GARREL / Poste « Eau et milieux aquatiques »
- Réunion du jury du concours d'architectes et sélection de 3 groupements autorisés à concourir / 36 candidatures.
- Commission d'appel d'offres pour attribuer 3 marchés =
 - Groupement de commande pour la réalisation de 15 Schémas directeurs de signalétique
 - Réalisation de 8 Schémas directeur vélo
 - Etude sur la ressource nuit (inventaires faune nocturne et concepteur lumière) sur 5 communes
- Labellisation Plan alimentaire territorial :
 - Dépôt d'une candidature au niveau national pour l'Etude de valorisation des plantes sauvages et traditionnelles dans la gastronomie
 - Organisation puis report du Forum « croquons l'Aubrac »
- Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt ADEME sur le tourisme durable = transition écologique dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Diagnostic puis travaux dans 10 hébergements et restaurants du territoire

B. Décisions prises lors des dernières réunions de Bureau

3 réunions du Bureau ont été organisées depuis le dernier Comité syndical, les 9 mars, 6 avril et 18 mai 2021

La liste des points examinés par le Bureau est présentée en séance et jointe au document de séance distribué en salle

2- Examen et vote des comptes administratifs et de gestion / affectation des résultats

A. Comptes de gestion 2020

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

En application des articles L.1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion ;

Vu les Budgets Primitifs 2020 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) ainsi que les Décisions Modificatives et Budgets Supplémentaires qui se rattachent à chacun de ces budgets ;

Vu le Compte de Gestion 2020 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes que sont les Programmes Territoriaux et les Programmes Agri-environnementaux dressés par le Trésorier Principal (dont un extrait est joint à la présente délibération) ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats antérieurs reportés aux différents Budgets 2020, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet les Comptes de Gestion 2020 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ceux de ses Budgets annexes aux votes auprès de ses membres.

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, approuve sans réserve et à l'unanimité les Comptes de Gestion du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac et ses Budgets annexes (Programmes Territoriaux et Programmes Agri-environnementaux) pour l'exercice 2020.

B. Compte administratif 2020 du Budget principal

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Madame Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

RESULTATS BUDGET 2020 BUDGET PRINCIPAL (14000)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	41 990,98 €		296 309,78 €		338 300,76 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	156 445,19 €	45 863,81 €	1 312 018,80 €	1 201 737,86 €	1 468 463,99 €	1 247 601,67 €
TOTAL	198 436,17 €	45 863,81 €	1 608 328,58 €	1 201 737,86 €	1 806 764,75 €	1 247 601,67 €
Résultat de clôture	152 572,36 €		406 590,72 €		559 163,08 €	
Reste à réaliser *						
TOTAL CUMULE	152 572,36 €		406 590,72 €		559 163,08 €	
RESULTAT DEFINITIF	152 572,36 €		406 590,72 €		559 163,08 €	

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	1	0	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	1	0	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins une abstention le Compte Administratif du Budget Principal du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2020.

C. Compte administratif 2020 du Budget annexe Programmes Territoriaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Madame Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

RESULTATS BUDGET 2020 BUDGET ANNEXE 1 PROGRAMMES TERRITORIAUX (14001)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	806,94 €			84 127,95 €	806,94 €	84 127,95 €
Opérations de l'exercice	3 900,60 €	19 416,28 €	128 856,93 €	207 096,56 €	132 757,53 €	226 512,84 €
TOTAL	4 707,54 €	19 416,28 €	128 856,93 €	291 224,51 €	133 564,47 €	310 640,79 €
Résultat de clôture		14 708,74 €		162 367,58 €		177 076,32 €
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE		14 708,74 €		162 367,58 €		177 076,32 €
RESULTAT DEFINITIF		14 708,74 €		162 367,58 €		177 076,32 €

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	Nb	Nb	%				% des suffexp	Nb	%	% des suffexp			
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	1	0	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	1	0	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins une abstention le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Territoriaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2020.

D. Compte administratif 2020 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Sous la Présidence de Madame Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances, le Conseil Syndical examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

RESULTATS BUDGET 2020 BUDGET ANNEXE 2 PROGRAMMES AGRI-ENVIRONNEMENTAUX (14002)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés			49 400.10 €		49 400.10 €	0.00 €
Opérations de l'exercice			36 702.10 €	58 948.57 €	36 702.10 €	58 948.57 €
TOTAL			86 102.20 €	58 948.57 €	86 102.20 €	58 948.57 €
Résultat de clôture			27 153.63 €		27 153.63 €	
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE			27 153.63 €		27 153.63 €	
RESULTAT DEFINITIF			27 153.63 €		27 153.63 €	

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre de délégués	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total		par délégué				Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	1	0	53	53	13.52%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	1	0	57	57	30.66%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Hors la présence de Monsieur Bernard BASTIDE, Président, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité moins une abstention le Compte Administratif du Budget Annexe Programmes Agri-Environnementaux du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour l'année 2020.

E. Affectation du résultat 2020 du Budget principal

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal du SMAG du PNR de l'Aubrac ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;
Le Comité Syndical décide d'affecter le Résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	- 110 280.94 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	- 296 309.78 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit en D002 ci-dessous)	- 406 590.72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (à reporter au 001)	- 152 572.36 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement / Excédent de financement)	0.00 €
F. Besoin de financement = D + E	- 152 572.36 €
AFFECTATION = C = G + H	0.00 €
1. G. Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00 €
2. H. report en fonctionnement R002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D002	- 406 590.72 €

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

F. Affectation du résultat 2020 du Budget annexe Programmes Territoriaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe Programmes Territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Le Comité Syndical décide d'affecter le Résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	+ 78 239.63 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	+ 84 127.95 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit en D002 ci-dessous)	+ 162 367.58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (à reporter au 001)	+ 14 708.74 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement / Excédent de financement)	0.00 €
F. Besoin de financement = D + E	0.00 €
AFFECTATION = C = G + H	+ 162 367.58 €
1. G. Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00 €
2. H. report en fonctionnement R002	+ 162 367.58 €
DEFICIT REPORTE D002	0.00 €

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%			
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%			
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%			
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

G. Affectation du résultat 2020 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux

Rapporteur : Eve BREZET, Déléguée de la commune de Recoules d'Aubrac, Membre du Bureau du SMAG et Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances

Après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe Programmes Agri-Environnementaux du SMAG du PNR de l'Aubrac ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Le Comité Syndical décide d'affecter le Résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	+ 22 246.47 €
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	- 49 400.10 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit en D002 ci-dessous)	- 27 153.63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (à reporter au 001)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (Besoin de financement / Excédent de financement)	0.00 €
F. Besoin de financement = D + E	0.00 €
AFFECTATION = C = G + H	0.00 €
1. G. Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00 €
2. H. report en fonctionnement R002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D002	- 27 153.63 €

DECISIONS

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

3- Livret découverte – Guide pratique du visiteur

Rapporteur : Sandrine LAUZET, Agent

- Vu la délibération n°2 du 27/11/2018
- Vu la délibération n°10 du 19/02/2019

Rappel :

Le classement du Parc qui a eu lieu le 23 Mai 2018. Compte tenu du contexte administratif de l'Aubrac (3 Départements et 2 régions), cet outil constitue une des premières actions concrètes permettant de « souder, unifier le territoire classé » et permettant d'associer les différents partenaires (champs du tourisme, des services, ...) à la co-construction d'un « produit » d'information et de promotion des richesses (patrimoniales, culturelle etc.) et des spécificités (savoir-faire...) de l'Aubrac.

Objet :

Le guide du visiteur est un outil qui implique la participation active des différents professionnels et responsables associatifs à l'échelle du territoire. Il vise également à valoriser les activités 4 saisons.

Objectif :

Cet outil contribue à :

- Recenser, connaître les offres de services, de découverte, de vente... de productions de qualité/du terroir, présentes sur le territoire du Parc
- Impulser la mise en réseau des différents acteurs du territoire (intersectoriel)
- Renforcer l'identité du territoire « Aubrac », nouvellement délimité
- Engager une démarche de qualification des offres (vers la valorisation des productions locales et l'émergence de projets « marqués valeur parcs »)

Plus précisément l'outil imaginé permet de :

- - D'informer les visiteurs (touristes) et habitants du territoire (futurs ambassadeurs) sur les caractéristiques du territoire (entités éco-paysagères), les productions locales et les savoir-faire, les sites et espaces culturels ou naturels reconnus, les offres de découverte (hors restauration et hébergement)
- - Donner les informations nécessaires aux visiteurs pour organiser leur séjour, leurs activités sur le territoire (avant et/ou pendant le séjour)

Publics cibles :

- - Les visiteurs qui souhaitent se rendre (ou qui sont arrivés) sur l'Aubrac (individuels, familles, avec des enfants, etc) et veulent planifier/organiser leur séjour (activités, lieux de pratiques, ...).
- - Les locaux (outil pour une meilleure connaissance des offres existantes sur le territoire) et pour assurer un partage vers les visiteurs ou les nouveaux habitants.

Plan de financement prévisionnel :

Poste de dépense	type	montant unitaire TTC	nombre	total
Salaires et charges de personnels dédiés à l'action = 40 j de chargée de communication	ingénierie	10 292.91	1	10 292.91
Prestation de services = conception/ suivi / impression 15 000 ex	prest./fourn.	24 623.00	1	24 623.00
				34 915.91

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		30	10 500.00
Europe	FEADER	LEADER	48	16 759.63
Autres Public	Région AURA			
Divers privé				
Autofinancement			22	7656.28
Total recettes				34 915.91

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement proposé et relatif au livret d'accueil touristique ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%			
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%			
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%			
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement proposé et relatif au livret d'accueil touristique ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

4- Modification du Plan de financement de l'opération PPN 2020-2023 n°MC0029777

Rapporteur : Mylène GRAS, Agent

- Vu la délibération n°7 du 14/12/2020
- Vu la convention MC0025126

Rappel :

Le territoire de l'Aubrac a été retenu « Pôle de pleine nature » dans le cadre de l'appel à projet Pôles de pleine nature en Massif Central. Cet appel à projet s'inscrit à la fois dans le programme plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et dans la Convention de Massif 2015-2020.

Le Pôle de pleine nature de l'Aubrac, porté par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac vise à développer une offre touristique de qualité autour des activités de pleine nature (APN) de moyenne montagne et organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, en particulier dans le développement d'activités 4 saisons.

Le Pôle de pleine nature de l'Aubrac, dénommé « Aubrac 4 Saisons », regroupe prioritairement les 5 sites de pleine nature du haut plateau que sont : le Col de Bonnecombe, la Station de Brameloup, la Station du Fer à cheval à Nasbinals, la Station de St-Urcize et la Station de Laguiole.

Dans ce cadre-là, de nombreuses opérations ont été intégrées au programme Pôle de pleine nature, et notamment une étude de faisabilité pour la création d'un Pôle VTT sur la Station de Brameloup dont le maître d'ouvrage est le SIVU de Brameloup.

Objet de la délibération

L'étude relative à la création du Pôle VTT sur la Station de Brameloup fait partie initialement du dossier collaboratif n°4 (MC0025126) déposé par le SMAG du PNR de l'Aubrac pour lequel les actions devaient être réalisées avant le 28 février 2021.

Au regard du contexte sanitaire et de l'enneigement important du site cet hiver, le prestataire retenu, Bike Solutions, n'a pas pu effectuer les études terrain et réunir les partenaires du projet dans les délais précisés dans la convention relative à ce dossier.

Pour bénéficier d'un délai de réalisation supplémentaire, le GIP Massif central préconise d'intégrer cette action à l'opération MC0029777, déposée par le SMAG du PNR de l'Aubrac pour laquelle il est également maître d'ouvrage.

Le plan de financement de l'opération MC0029777 serait donc abondé de 23 812,80 € en dépenses (le coût de l'étude) et de 10 790 € de FEDER et 6 000 € de la Région Occitanie en ressources.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le transfert de l'action liée à l'étude relative à la création du Pôle VTT sur la Station de Brameloup dans l'opération MC0029777 ;

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le transfert de l'action liée à l'étude relative à la création du Pôle VTT sur la Station de Brameloup dans l'opération MC0029777 ;

5- Conseil Scientifique du PNR

Rapporteur : Murielle VABRET et Jean-Pierre KIRCHER, élus + Joris PESCHE, Agent

Rappel :

La mise en place d'un Conseil scientifique est requise pour chacun des 56 PNR de France et est inscrite dans la Charte du Parc de l'Aubrac. La structuration du Conseil scientifique est définie, dans ses grandes lignes, dans les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac.

Toutefois, chaque Conseil scientifique étant adapté dans sa composition, son rôle et son fonctionnement, à son territoire d'intervention, un groupe de travail composé de 5 techniciens et de 3 élus du Parc (Murielle VABRET, André VALADIER, Jean-Pierre KIRCHER) s'est réuni pour faire des propositions au bureau du Parc le 9 mars. Par la suite les travaux ont continué et des premiers échanges ont eu lieu avec 4 scientifiques sur les orientations de ce groupe en formation.

Objet du conseil scientifique :

L'objet du Conseil scientifique et prospectif (CSP) est d'appuyer l'action du PNR de l'Aubrac en lui apportant une expertise thématique, une mise en perspective pluridisciplinaire et une vision prospective sur le développement territorial de l'Aubrac et plus particulièrement sur l'action du SMAG PNR de l'Aubrac et ses modes d'action.

Sur le plan technique et stratégique, le CSP doit apporter un regard extérieur et plus objectif qui doit permettre au SMAG de prendre du recul / aux actions et services quotidiens qu'il porte. Il doit également proposer/ permettre d'inscrire les actions du Parc dans des dynamiques et contextes plus vastes, en instaurant un dialogue entre les disciplines scientifiques.

La constitution du CSP a donc pour vocation d'insuffler de nouvelles dynamiques et méthodes de travail, de conforter celles déjà existantes. Cette stimulation mutuelle doit profiter autant aux membres du CSP qu'aux membres du PNR et au territoire de l'Aubrac.

Rôle et mission pour le Conseil Scientifique et Prospectif de l'Aubrac :

Il est proposé que le Conseil scientifique accompagne le Parc de l'Aubrac de différentes manières :

- Répondre aux sollicitations et demandes d'avis formulés par les élus du Parc et l'équipe technique
- Participer à certains programmes de recherche ou d'actions engagés par le Parc = éclairages techniques sur des points précis, expertise ponctuelle...
- Promouvoir la recherche sur le territoire : élaboration de programmes de recherche sur l'Aubrac, implication du territoire dans des programmes de recherches nationaux ou internationaux, organisation d'ateliers étudiants, appui à l'encadrement de stages...
- Rédiger des publications scientifiques ou de vulgarisation sur les connaissances actuelles ou en devenir sur l'Aubrac (toutes disciplines confondues)
- Restituer, sous forme de conférences, d'ateliers participatifs ou de table rondes, des éléments produits par le conseil scientifique et prospectif.

Ces propositions constituent des pistes de travail qui seront amenées à évoluer selon les besoins et les envies des membres du conseil scientifique et prospectif, en concertation avec le SMAG.

Organisation et composition proposée :

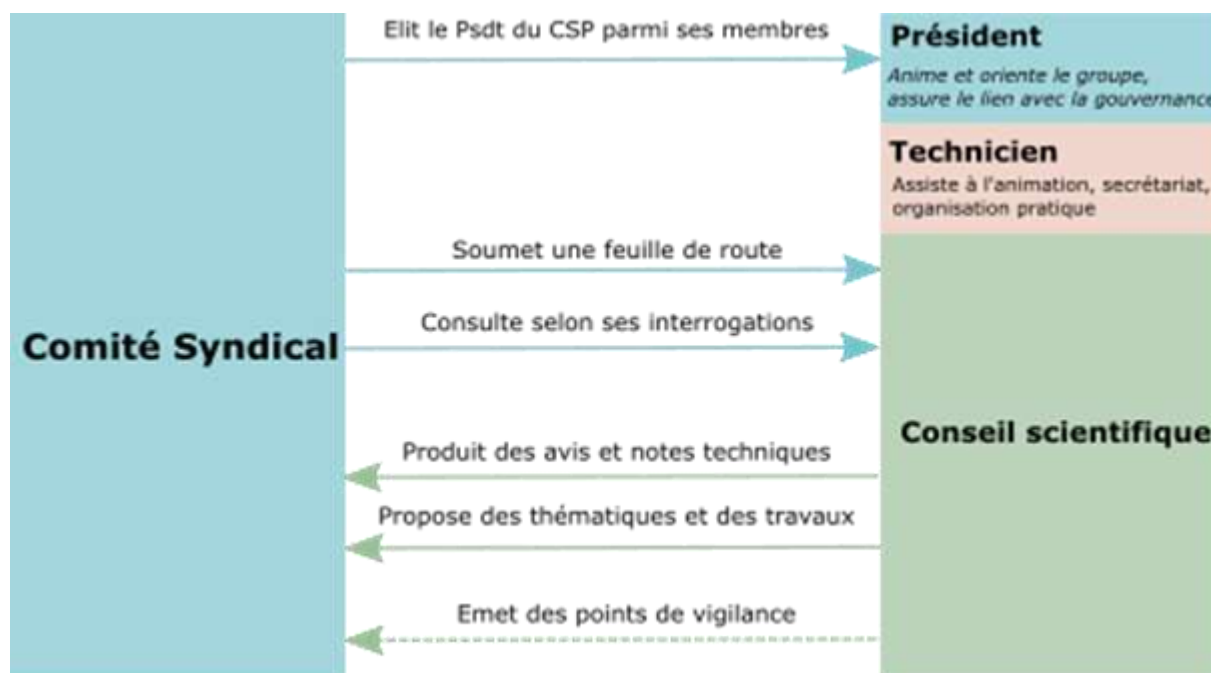
Les membres du CSP sont désignés pour une période de 3 ans. Période durant laquelle une feuille de route est arrêtée entre le comité syndical, le CSP et l'équipe technique du SMAG du PNR de l'Aubrac pour définir :

- Les actions qui seront engagées sur les trois ans d'exercice du CSP.
- Les thématiques abordées dans le cadre des actions engagées
- Les périodes et modalités de restitution des actions auprès du comité syndical ainsi que des habitants du territoire de l'Aubrac.
- Le budget prévisionnel associé au plan d'actions.

Le ou la président(e) du CSP sera issu(e) du comité syndical du SMAG du PNR de l'Aubrac. Il ou elle sera élu(e) pour 3 ans afin de mener à bien la feuille de route et animer le groupe. Un ou une secrétaire scientifique sera élu(e) au sein du CSP pour travailler en binôme élu/scientifique.

L'ensemble des membres qui composeront cette assemblée seront bénévoles.

Les relations entre le CSP et le SMAG du PNR de l'Aubrac peuvent se résumer ainsi :



Un petit budget serait à prévoir annuellement pour couvrir les frais de fonctionnement (déplacements, frais de bouche, organisation de séminaires ou de conférences, petites prestations...). Au regard de ce qui se pratique dans les autres Parcs, un budget de 2000 euros / an semble suffisant (hors frais ponctuels de publication).

Il est proposé de créer un CSP de petite taille comportant 12 à 15 membres principaux pour une période de 3 ans couvrant les principales disciplines ou champs d'intervention suivants :

- Agronomie : gestion des troupeaux en estives, adaptation au changement climatique, diversification agricole...
- Architecture : patrimoine bâti et architecture vernaculaire, utilisation des matériaux locaux...
- Botanique : écosystèmes prairial, approche du patrimoine naturel, résilience des espèces ...
- Climatologues/météorologue/ingénieur de la transition énergétique : évolution du microclimats, adaptations au changement climatique, résilience des écosystèmes, formation des sols et paysages sur le temps long ...
- Ecologie/Biologie : dynamique des espèces impactantes, interactions entre les espèces, conservation de la biodiversité
- Economie : économie agricole, tourisme en moyenne montagne, services environnementaux, développement touristique raisonné...
- Histoire/Archéologie : dynamiques de peuplement, histoire religieuse, construction de l'identité culturelle et linguistique occitane...
- Hydrologie : évolution face au changement climatique, dynamiques paléo-environnementales...
- Géographie : connaissance du monde rural, centres-bourgs, question des mobilités ...
- Sociologie/anthropologie : sociologie politique des organisations agricoles, construction du bien commun, patrimoine immatériel et agriculture paysanne
- Paysage : construction politique et culturelle des paysages, médiation et approche par le dessin
- Monde de la culture : enjeux dans la culture dans les espaces ruraux, muséographie, suivi du patrimoine matériel et immatériel de l'Aubrac

En plus de l'équilibre des disciplines scientifique, un équilibre géographique sera recherché pour associer des scientifiques des trois pôles universitaires de Montpellier, Toulouse et Clermont-Ferrand ainsi que leurs antennes plus proches de l'Aubrac.

En appui de ce groupe de 12/15 personnes, des collaborations temporaires pourront être envisagées selon les besoins thématiques ou les travaux engagés par le CSP sans avoir une intégration immédiate au conseil scientifique du PNR de l'Aubrac. Dans ce cas les membres principaux du conseil scientifique auront un rôle d'interface et de relais avec le monde de la recherche.

L'animation du CSP serait assurée par un membre de l'équipe technique (0,1 ETP), appuyé par le/la président(e) élu ainsi que le directeur.

Calendrier de mise en œuvre :

Fin juin-juillet : sollicitation des scientifiques pour adhérer à la démarche de CSP

Juillet : première réunion du groupe pour aborder la feuille de route, présenter le règlement intérieur du CSP

Septembre : élection du secrétaire scientifique du groupe.

Fin 2021/2022 : lancement des premières actions du CSP

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la création du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional de l'Aubrac, son rôle, ses missions, son organisation et sa composition ;
- de procéder à l'élection de son(sa) Président(e).
 - Un(e) seul(e) candidat(e) déclaré(e) : Madame Murielle VABRET élue au PNR de l'Aubrac et représentante de la Commune d'Argences en Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%			
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%			
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%			
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la création du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc naturel régional de l'Aubrac, son rôle, ses missions, son organisation et sa composition ;
- de procéder à l'élection de son(sa) Président(e).
 - Madame Murielle VABRET est élue à l'unanimité des suffrages exprimés et proclamée Présidente du Conseil Scientifique et Prospectif du PNR de l'Aubrac.

6- Convention pour le projet d'affouage

Rapporteur : Romain RIBIERE, Agent

La forêt et la filière bois sont un des leviers majeurs identifiés sur l'Aubrac pour répondre à la menace du changement climatique. Le développement de l'usage du bois peut permettre à la fois la séquestration et la substitution du carbone. Par exemple comme combustible renouvelable en lieu et place du fioul.

Le bois bûche est un usage traditionnel sur le territoire. Sa récolte s'appuie, pour partie, sur la pratique ancestrale de l'affouage. Ce droit d'usage permet aux habitants de certains villages de « faire leurs bois » dans les forêts publiques. Essentiellement sectionales, mais également communales ou domaniale.

L'affouage reste une pratique difficile à « gérer » pour les collectivités concernées. Elle suppose la recherche régulière d'un accord entre l'ensemble des acteurs concernés (affouagistes, ONF).

Si l'affouage reste encore assez largement pratiqué, on observe, néanmoins, une tendance à la baisse des volumes de bois récoltés. Un état de fait qui s'explique de multiples manières : amélioration des méthodes de chauffage (poêle performant), perte de savoir-faire...

Le maintien, voir le développement de l'affouage est un enjeu fort pour conforter le rôle central du bois comme source d'énergie locale et renouvelable en tant que méthode de chauffage.

Cela suppose, aujourd'hui, de réfléchir sur les méthodes et pratiques autour de l'affouage. Afin de mutualiser les expériences et de proposer des pistes d'amélioration de l'affouage. L'échelle intercommunale semble être le bon échelon pour expérimenter ce travail.

Le PNR de l'Aubrac a répondu favorablement à la proposition de SOLAGRO de poursuivre les réflexions engagées dans le cadre du Programme de transition écologique de l'Aubrac (PTECA) autour de l'affouage.

Dans le cadre du projet affouage 2.0 : « Expérimenter et diffuser des dispositifs d'approvisionnement communal en bois de chauffage pour des collectifs citoyens, sur le modèle de l'affouage traditionnel revisité », SOLAGRO, l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) se sont associés pour mener à bien la mission dans les territoires des PNR de l'Aubrac et du Vercors.

L'objectif principal du projet est d'expérimenter et mettre au point une méthodologie à destination des territoires intercommunaux pour mobiliser leurs communes forestières et leurs habitants autour d'un projet d'affouage intercommunal. Puis, dans un second temps, le projet permettra de diffuser les résultats pour essaimer.

SOLAGRO, le PNR de l'Aubrac et l'URCOFOR interviendront ensemble sur la majorité des missions de l'inventaire des pratiques à la mobilisation et la prise en main du dispositif par les communes et les habitants : inventaire des pratiques communales existantes ; sondage des affouagistes, réunion publique de présentation, préfiguration du dispositif d'affouage, restitution et validation sur les territoires.

Le cabinet Brun Cessac sera en charge principalement de l'analyse juridique du dispositif.

Pour conclure la mission, SOLAGRO rédigera un document de capitalisation pour l'essaimage sur d'autres territoires

La convention de partenariat associant les différentes parties est présentée en séance.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

→ de valider la convention de partenariat entre les différents intervenants concernant ce projet d'étude ;

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ de valider la convention de partenariat entre les différents intervenants concernant ce projet d'étude ;

7- AMO Projet architectural, scénographie et paysager du complexe MDP/MDA

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Rappel :

Le PNRA met en action sa charte de parc, renforce ses équipes et envisage à cet effet, sur le hameau d'Aubrac (12470 Saint-Chély-d'Aubrac), de créer un "Complexe Aubrac", ensemble immobilier composé de deux bâtiments existants, l'Hôtel Des Montagnes (HDM) et la Maison De l'Aubrac (MDA), propriété du SCAA :

- l'Hôtel Des Montagnes accueille les équipes du SMAG (en location) ;
- la Maison de l'Aubrac, créée au début des années 2000, est un outil de mise en valeur de l'Aubrac, de son histoire, de son identité et de ses produits, réunissant un partenariat d'acteurs privés (SARL Couleurs d'Aubrac, association du jardin botanique...).

Une démarche participative entre les différents acteurs concernés par les deux bâtiments a démarré fin 2019, pour construire un projet partagé au service de l'Aubrac, dont les grandes orientations ont été validées par le Bureau du SMAG le 30 juin 2020 à Saint-Urcize.

Les bâtiments :

- Formant signal au cœur du bourg et à proximité de l'église classée, l'Hôtel Des Montagnes est un bâtiment ancien, implanté sur une parcelle exiguë non-constructible. Il offre un potentiel d'environ 400 m² de surfaces de plancher (hors comble), répartis sur quatre niveaux. Les équipes du PNRA sont installées dans les 200 m² des deux premiers niveaux, sommairement aménagés et qui restent quantitativement très insuffisants au regard des besoins. Ce bâtiment nécessite une réhabilitation générale lourde, avec une confortation structurelle du bâtiment sur son côté sud-est.
- Un peu plus à l'écart et moins visible, la Maison de l'Aubrac est un bâtiment contemporain, implanté sur une parcelle plus généreuse et constructible, dont environ 1600 m² sont consacrés à un jardin botanique. Le bâti offre un potentiel d'environ 700 m² de surfaces de plancher, répartis sur deux niveaux, dont 200 m² sont affectés à la grande salle d'exposition. Récent et de bonne facture, ce bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation plus légère et d'une extension, pour répondre aux besoins du projet. Les opérations de réhabilitation comprendront un volet énergétique significatif du fait d'équipements de chauffage énergivores, qui restent acceptables pour le fonctionnement actuel principalement estival, mais qui deviendront notoirement inadaptés pour une ouverture de l'établissement étendue à l'année.

La proximité des bâtiments, la vétusté des installations de chauffage de l'HDM et les coûts de fonctionnement prohibitifs de celles de la MDA conduisent à envisager la réalisation d'une installation de production de chaleur collective à base d'énergie locale et renouvelable (biogaz, bois, géothermie) avec micro-réseau technique de chaleur. Un audit technique a confirmé, au stade de la genèse du projet, l'intérêt et la soutenabilité technico-financière de cette hypothèse.

Le projet de Complexe Aubrac porte une ambition qui dépasse la simple réponse aux besoins d'accueil physique des équipes du PNRA dans l'HDM et de confortement des activités de la MDA.

Il s'agit en effet de construire, sur un site à fortes qualités touristiques et patrimoniales (plus de 100.000 personnes par an accueillies à la MDA), un CŒUR D'AUBRAC, ENSEMBLE COHERENT OUVERT A L'ANNEE, qui soit un véritable outil de valorisation et d'attractivité du territoire au profit des habitants, des acteurs privés et des touristes.

Les éléments de programmation :

Le projet de Complexe Aubrac intègrera :

- un lieu d'accueil des équipes et élus du PNRA ;
- un lieu d'information grand public sur le parc naturel régional ;
- un lieu d'information touristique sur l'Aubrac ;
- un lieu de découverte et d'interprétation en extérieur (jardin botanique) ;
- une offre de restauration locale et de boutique pour la vente des produits de l'Aubrac, dont ceux © Valeurs Parc ;
- des espaces partagés avec scénographie modulable permettant la mise à disposition de salles de travail et d'animation, l'accueil de séminaires, l'espace de services Pleine Nature, et les activités du programme interdépartemental de l'Aubrac.

Le tout sera piloté dans une dynamique partenariale public-privé (sous forme de concession et de mise à disposition de locaux) garante de la préservation des valeurs de l'Aubrac : depuis l'assiette, jusqu'aux produits vendus dans la boutique et aux séminaires accueillis. Cette dynamique public-privé sera particulièrement efficiente sur le bâtiment de la MDA (mutualisation d'espaces et de services), mais elle imprénera aussi les équipes du PNRA qui se partageront sur les 2 bâtiments et elle s'enrichira d'un centre de ressources.

Les besoins de surfaces nécessaires ont été évalués en concertation avec l'ensemble des acteurs et optimisés en favorisant les espaces partagés et mutualisés.

Ces besoins et les principaux éléments de programmation des ouvrages sont les suivants :

- Hôtel des Montagnes :
 - un espace destiné aux professionnels et acteurs du PNRA ;
 - qui accueillera environ les ⅓ de l'effectif du personnel du PNRA ;
 - d'une surface totale d'environ 403 m² de planchers ;
 - à réhabiliter lourdement "dans les murs".
- Maison de l'Aubrac :
 - un espace destiné au grand public et à l'accueil touristique
 - qui accueillera, en sus des partenaires privés du complexe, les personnels du pôle animation du PNR Aubrac, représentant environ ⅓ de ses effectifs
 - Réhabilitation / Réaménagement plus léger, avec extension(s) d'environ 250 m² des surfaces existantes
 - Une surface totale de 916 m² de planchers dont environ 200 m² consacrés à un espace polyvalent (expo, manifestations...)
 - Des locaux annexes et techniques pour environ 180 m²
 - Essentiel des espaces extérieurs fonctionnels du complexe
- Espaces extérieurs fonctionnels :
 - un ensemble d'espaces extérieurs fonctionnels de toutes natures (parvis, liaisons, accès, stationnements) entre les deux bâtiments ;
 - à aménager sur une emprise totale disponible d'environ 4540 m² ;
 - dont un jardin botanique attenant à la MDA de 1600 m² à revisiter et à étendre jusqu'à 2000 m² au total (avec possibilité d'acquisition de foncier au sud ou sud-est du site) pour la création d'espaces supplémentaires de type « jardin remarquable ».

La part de l'enveloppe financière affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux est fixée à ce stade à la somme de 3 435 000 €HT, décomposée comme suit :

- Ouvrages de bâtiment : 2.850.000 €HT ;
- Ouvrages d'infrastructure : 335.000 €HT ;
- Ouvrages scénographiques : 250.000 €HT.

Un aménagement exemplaire :

Le Complexe Aubrac constituera la vitrine du territoire Aubrac et du PNRA (en tant qu'institution). Il doit donc refléter les valeurs et engagements affichés dans la charte du parc.

Le SMAG entend donc élaborer en ce sens des ouvrages performants et exemplaires, avec des équipements et installations à la fois créatifs et rationalisés. La volonté est de parvenir à assurer à la fois la sobriété de l'enveloppe, l'efficacité des systèmes, notamment les systèmes de chauffage et de traitement d'air, le recours aux énergies renouvelables, tout en garantissant durablement le confort d'usage pour les publics et les personnels.

L'intention consiste à conduire le projet immobilier selon des objectifs d'écoconception, d'écoconstruction et d'innovation. Il s'agira ainsi de :

- privilégier des solutions constructives nouvelles,
- recourir à des matériaux à faible empreinte carbone issus de ressources locales,
- favoriser la performance énergétique avec un gain significatif par rapport au niveau réglementaire,
- recourir aux sources d'énergies renouvelables et locales,
- veiller au meilleur compromis entre les coûts d'investissement et les coûts ultérieurs d'exploitation et de maintenance des ouvrages,
- assurer la qualité d'usage et de service pour le confort des usagers.

En ce qui concerne la qualité d'usage et de service des espaces, le maître d'ouvrage s'est engagé, dès la genèse du projet, dans une démarche volontaire et participative, menée avec tous les acteurs et usagers, et dont la finalité vise à améliorer de manière continue les espaces d'activités et de vie proposés.

Le SMAG a décidé d'inscrire le projet immobilier dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable en Occitanie (BDO) avec l'objectif d'une reconnaissance de niveau Argent minimum, à tous les stades. L'opération devra de surcroît répondre à l'ensemble des critères et exigences fixés par la Région Occitanie, au titre des « Bâtiments NoWATT ». Outre l'intégration des considérations de convenance d'usage des espaces et de confort pour tous les usagers évoqués plus haut, le projet devra veiller aussi à limiter son empreinte énergétique tout au long du cycle de vie des ouvrages, de l'extraction des ressources à la fin de vie des bâtiments.

Marché de maîtrise d'œuvre :

La passation du marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure de concours restreint avec remise de prestations de niveau « esquisse plus » (ESQ+), a été lancée par avis publié le 26 mars 2021 et en application des dispositions du règlement de concours. Conformément au calendrier de la procédure, les trois candidats admis à concourir devront remettre leurs prestations et offres avant la date limite de réception fixée au 16 septembre 2021 à 15h00. La désignation du lauréat interviendra mi-octobre 2021.

Calendrier prévisionnel

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel d'exécution du marché se décompose selon les principales échéances suivantes :

- Début des prestations : 15 septembre 2021 ;
- Rapport d'analyse des 3 projets remis dans le cadre du concours MOE : 30 septembre 2021 ;
- Participation au jury de concours en charge d'analyser et classer les 3 projets remis : 12 octobre 2021 ;
- Participation à la négociation du marché MOE : semaines 43 à 47 ;
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : fin novembre 2021 ;
- Rapport de consolidation environnementale du programme des ouvrages : 15 décembre 2021.

Pour poursuivre la démarche de conception du « Complexe Aubrac » il appartient aujourd'hui au SMAG de faire appel à des Assistants à Maîtrise d'ouvrage :

1. Pour la qualité environnementale des bâtiments
2. Pour le Contrôle Technique
3. Pour la Sécurité et la Protection de la Santé

Ces missions doivent apporter à la collectivité une assistance générale à caractère administratif et technique à tous les stades de l'opération.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac de poursuivre la démarche en organisant une consultation pour sélectionner les prestataires devant assurer les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage suivantes :

1. Qualité environnementale des bâtiments
2. Contrôle Technique
3. Sécurité et Protection de la Santé

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Coordonnateur sécurité	24 000 €	Région AURA (20 %)	38 400 €
Bureau de contrôle	72 000 €	Région Occitanie (60 %)	115 200 €
AMO Nowatt / BDO	96 000 €	Autofinancement (20 %)	38 400 €
TOTAL	192 000 €	TOTAL	192 000 €

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre de délégués	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total		par délégué				Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la poursuite de la démarche ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, engagement de la consultation...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, sous réserve des crédits inscrits au budget.

8- Etude maraichage

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Contexte

Lors de sa préfiguration, le Parc, encouragé par ses partenaires (DRAAF Occitanie, Régions, Chambres d'agriculture, DDCSPP 12) s'est déjà progressivement engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (année 2018).

Des actions ont ainsi été expérimentées sur la thématique des circuits courts (annuaire de producteurs à destination des métiers de bouche, visites de fermes...) mais la finalisation récente d'un premier diagnostic sur la production et la consommation et la mise en place d'une gouvernance du PAT ont permis de réfléchir à un projet plus ambitieux et plus large dans les thématiques abordées.

Ainsi, un Projet alimentaire territorial a été déposé en début d'année avec pour objectifs de :

- Favoriser l'ancrage territorial : consommer localement des produits locaux
 - Par le grand public
 - Par les métiers de bouche
 - Par la restauration collective du territoire
 - Par les villes proches du territoire (Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand)
- Éduquer et sensibiliser les enfants sur les thématiques de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire
- Aider à la structuration/développement de nouvelles filières territorialisées
- Mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire connu (fromage AOP de laguiole, Aligot, Bœuf fermier de l'Aubrac, AOP Estaing...) ou en devenir (produits au thé d'Aubrac, pépites de l'Aubrac= pommes de terre...).

L'Aubrac, Projet alimentaire territorial :

Suite à cette candidature, le PNR de l'Aubrac a été officiellement labellisé « Projet alimentaire territorial » par l'Etat fin mars 2021, dans le cadre du Plan national sur l'alimentation.

Le programme d'actions inscrit dans cette démarche comprend la réalisation :

- D'études complémentaires aux diagnostics
- D'actions auprès des établissements scolaires
- D'actions d'ancrage territorial de la consommation (révision de l'annuaire des producteurs locaux, forum sur l'alimentation...)
- D'opérations de structuration de filières territorialisées
- D'actions de mise en valeur du patrimoine alimentaire du territoire

L'étude sur la filière maraichage sur le territoire de l'Aubrac :

Lors du diagnostic de consommation auprès des habitants, ces derniers ont souligné une offre insuffisante en légumes locaux. Afin de préciser ce constat, il est nécessaire d'approfondir l'état des lieux de cette production. Cette étude permettra également de définir les besoins et les freins de cette filière pour se développer. Il sera étudié la possibilité de développement de filière de légumes de plein champ, source de diversification pour les éleveurs du territoire et d'approvisionnement local des métiers de bouche et/ou des consommateurs. Celle-ci permettrait de répondre partiellement à la demande de la population en légumes.

Les Chambres d'agriculture et les autres organismes professionnels seront associés à ces recherches (APABA, bios du Cantal et de la Lozère...).

Un cahier des charges de l'étude a été établi avec un groupe de travail composé de plusieurs maraichers. Il appartient aujourd'hui au SMAG de consulter des intervenants extérieurs pour réaliser cette étude.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montants en €
Prestation d'études (diagnostic, stratégie, proposition d'actions)	20 000,00	Appel à projet du PNA 2021	4 600,00 €
Outils de communication (diffusion des résultats, appel à candidatures pour une mise en réseau...)	2 000,00	Région Occitanie – Contrat spécifique	6 500,00 €
		Région AURA – Contrat de Parc	6 500,00 €
		Autofinancement	4 400,00 €
TOTAL	22 000,00 €	TOTAL	22 000,00 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider la réalisation de l'étude intégrée au PAT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le président à engager la consultation ;
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, engagement de la consultation...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%			
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%			
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%			
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la poursuite de la démarche intégrée au PAT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'autoriser le président à engager la consultation ;
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, engagement de la consultation...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, sous réserve des crédits inscrits au budget.

9- Renfort Ingénierie financière

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Contexte

Depuis sa création, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac connaît des difficultés financières plus particulièrement liées à l'impact sur son budget général du SMAG des avances de trésorerie et des délais de versement des subventions accordées (en provenance de l'Europe notamment).

Le SMAG PNR Aubrac dispose des dotations les plus faibles à l'échelle nationale et donc également d'une équipe technique parmi les plus réduites.

Conscient de ces difficultés et afin d'engager une réflexion sur l'adaptation du fonctionnement et des ressources financières du SMAG, la Région Occitanie a engagé un audit financier, en accord avec les autres partenaires financiers.

Cet audit a été réalisé entre octobre 2020 et mai 2021. Il sera présenté en détail lors du prochain Comité syndical.

Toutefois, l'audit fait d'ores et déjà apparaître un besoin de renforcement des fonctions support du SMAG actuellement sous doté au regard des besoins et des pratiques en vigueur dans les autres Syndicat mixte de Parc en Région Occitanie. Ce manque de fonction support présente des répercussions sur la gestion financière du Syndicat mixte en retardant le suivi des paiements et les demandes d'acomptes ou de soldes d'opérations.

La résolution durable de cette situation impliquerait de revoir les dotations au Parc et ne pourra donc pas être réglée dans un avenir immédiat.

Afin d'aider le Syndicat mixte dans cette période délicate, la Région Occitanie a proposé une aide exceptionnelle permettant de renforcer les fonctions support du SMAG sur les 2 exercices à venir. Ainsi, dans l'attente d'une solution plus pérenne, le renforcement des fonctions support, estimé à 45 000 €, pourrait être en partie couvert par une aide exceptionnelle de la Région Occitanie à hauteur de 36 000 €.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de donner suite à cette proposition, d'en valider le plan de financement et de recruter un agent pour renforcer les fonctions support du Syndicat mixte ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre de délégués	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages	POUR			CONTRE		
	total		par délégué				exprimés	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	0	0	0	0	0	0.00%		0	0.00%	
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	4	0	0	4	4	17.14%		0	0.00%	
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	54	0	0	54	54	13.78%		0	0.00%	
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	30.92%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner suite à cette proposition, d'en valider le plan de financement et de recruter un agent pour renforcer les fonctions support du Syndicat mixte ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à engager toutes les démarches administratives et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, sous réserve des crédits inscrits au budget.

10- Questions diverses

A. Présentation de la démarche « Bourg Centre » mise en œuvre sur la commune d'Estaing

Rapporteur : Rémy TEYSSÉDRE, Doctorant

Cette expérimentation, menée dans le cadre d'une recherche doctorale portée par Rémy Teyssedre (Université Paris-Seine ; École nationale supérieure du paysage de Versailles), a permis de tester un dispositif impliquant les habitants en amont de l'élaboration du contrat bourg-centre de la commune d'Estaing.

Cadre du projet :

L'accompagnement de la commune réalisé d'avril 2019 à janvier 2020 pour la candidature finale a permis la rédaction du contrat Bourg-Centre mené dans le cadre de l'Appel à candidatures porté par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. L'initiative vise à élaborer un « Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire ». Le Parc naturel s'est positionné en tant qu'animateur et coordinateur de la démarche à Estaing, répondant à la demande des élus de la commune. La démarche a été support d'une expérimentation de dispositif contributif des habitants au projet.

Contexte :

La pré candidature écrite par les élus municipaux d'Estaing a structuré le travail de rédaction de la candidature. Elle s'organise autour de trois axes :

1. Renforcer la qualité du cadre de vie dans ses composantes ;
2. Renforcer les services au public ;
3. Renforcer la capacité d'accueil et repenser le logement.

Ils se situent dans la continuité des projets déjà réalisés par la commune et qui ont valorisé le cadre de vie et l'attractivité du Bourg. Néanmoins, la situation démographique du bourg continue à se détériorer, les commerces, l'hôtellerie et la restauration accusent une fragilité et l'accueil de nouveaux habitants est difficile. Souffrant de la saisonnalité, le bourg fait face à de nombreux problèmes. Les élus soulignent également le manque de sensibilité des habitants aux problématiques du bourg.

Les enjeux étaient donc pluriels :

- Contribuer et enrichir le projet de développement de la commune.
- Sensibiliser et impliquer les habitants face aux problématiques locales.
- Répondre au manque d'ingénieries de la commune pour poursuivre le travail qu'implique une candidature.

Les étapes du projet :

Les élus de la commune ont répondu favorablement à la proposition de démarche ouverte aux habitants, formulée par le PNR afin de les mobiliser pour la redynamisation du village. Cette dernière s'est articulée en deux grandes étapes :

1. LA PERMANENCE ET LES ATELIERS.

La démarche a été présentée aux habitants lors d'une réunion publique. Le mardi suivant (fin avril) débutait durant dix semaines consécutives l'occupation d'un commerce dans la rue principale du bourg un jour par semaine. Cette permanence a permis de recueillir les contributions des habitants, dont 180 idées qui ont ensuite alimenté la rédaction du contrat Bourg-Centre.

Deux ateliers-visites ont clôturé la démarche. Une visite du bourg avec le CAUE et des ateliers dans la salle communale ont permis de travailler les idées avec les habitants et de révéler les qualités de l'habitat en cœur de Bourg.

2. STRUCTURATION DU PROJET ET RÉDACTION DU CONTRAT

L'ensemble des données rassemblées lors de la précédente phase auprès des habitants (perception du village, idées des habitants...) ont permis d'alimenter la rédaction du contrat. Plusieurs allers-retours avec les élus afin d'organiser et hiérarchiser les idées et le projet porté par les élus ont abouti à une structuration du projet. Le livrable, un tableau organisant les axes structurants du projet et l'ensemble des projets énoncés, nous a permis de rédiger le contrat et détailler les fiches projets.

Une fois rédigé, le projet de redynamisation du bourg a été présenté aux habitants lors d'une dernière réunion publique, avant d'être transmis au service de la Région.

La démarche menée de mars à juillet 2019 est concrétisée début 2020 par la signature du contrat bourg-centre. L'expérimentation a permis de tester un dispositif d'implication des habitants. S'engage désormais la mise en œuvre des actions.

Synthèse :

L'expérimentation engagée dans cette commune a permis d'élaborer un dispositif, qui dans des formes similaires pourrait être déployé sur d'autres communes et s'adapter à d'autres sujets moins globaux.

Il contribue à l'accompagnement de la commune, apporte ponctuellement l'ingénierie nécessaire au projet de développement et permet un suivi dans le temps, à la différence de bureaux d'études qui quittent la commune une fois la commande remplie. Il est un premier jalon pour développer une action publique davantage en interaction avec les habitants du territoire. Le projet offre non seulement une posture nouvelle pour le Parc naturel, rapproche l'institution des habitants et des élus sous une proximité nouvelle et en enrichissant le projet communal. Il contribue à sensibiliser les habitants à des enjeux, repérer des problématiques hors de la vue des acteurs institutionnels, canaliser les demandes des habitants et synthétiser les enjeux pour les élus.

Cependant, le revers de ce type de dispositif est le temps qu'il nécessite. Au-delà du temps de la permanence, transmettre les données aux élus et structurer un projet communal est une opération chronophage nécessitant un personnel dédié.

B. Point sur les actions en faveur de la mobilité active : schémas directeurs vélos, Plan de mobilité simplifié

Rapporteur : Marjory MAYO, Agent

1. PROGRAMME VEL'AUBRAC

Schémas directeurs vélo

En tant qu'acteur du développement durable et dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 32 « élaborer un schéma des mobilités douces » de sa Charte, le Parc naturel régional de l'Aubrac s'implique dans les problématiques liées à la mobilité qui impactent directement la qualité de vie des habitants du territoire (santé, accès aux services, pollution sonore, visuelle et atmosphérique, etc.).

Le Parc a été lauréat en 2019 de l'Appel à projet « Vélo et Territoire » de l'ADEME qui vise à soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Le projet déposé par le PNR, dénommé Vél'Aubrac, a comme but la réalisation d'un Schéma Directeur Vélo à l'échelle de l'Aubrac, mettant en réseau 13 Schémas directeurs locaux effectués sur les pôles économiques du territoire tout en assurant un lien avec les zones plus rurales (irrigation). Ce projet prend en compte les déplacements pendulaires (domicile – travail) ou réguliers ainsi que le déplacement de type touristique (mobilité douce des visiteurs).

En effet, certains bourgs centres et les « communes portes » du Parc de l'Aubrac présentent un réel potentiel de développement des mobilités douces : pôles économiques et industriels, villages résidentiels... mais aussi les bourgs de moindre taille, situés en bordure des précédents. La réalisation en parallèle de schémas directeurs vélo locaux a été jugée pertinente pour promouvoir le déplacement vélo pour les déplacements pendulaires en réduisant la dépendance à la voiture. Ces études, réalisées par des prestataires, ne se restreignent pas aux limites administratives de la commune ; ils tiennent aussi compte des flux de pôles économiques autour de la commune concernée.

Les communes sélectionnées sont :

- Dans le département de l'Aveyron (région Occitanie) : St-Côme-d'Olt, St-Geniez-d'Olt et d'Aubrac, Enraygues, Mur-de-Barrez, Laguiole, Argences-en-Aubrac
- Dans le département de la Lozère (région Occitanie) : St-Chély-d'Apcher, La Canourgue, Marvejols / Bourgs-sur-Colagne /Antrenas, Peyre-en-Aubrac
- Dans le département du Cantal (région AURA) : Chaudes Aigues

Ce schéma directeur constitue une feuille de route pour structurer et planifier les investissements et actions futurs des collectivités du territoire du Parc visant à favoriser la pratique du vélo. Dans ce sens, une attention particulière est portée à la sensibilisation des publics scolaires et entreprises. En partenariat avec l'Agence Lozérienne de la mobilité, le Parc organise des animations au sein des écoles primaires (cycles 2 et 3) et des entreprises du territoire (ex : EDF).

Les études ont démarré en juillet 2020, en concertation étroite avec les communes et partenaires concernés. Elles s'achèveront en décembre 2021.

Vél'Aubrac - scolaires

Depuis novembre 2020, l'Agence Lozérienne de la Mobilité réalise des séances d'animations dans différentes classes réparties sur le Parc de l'Aubrac. Ces interventions ont lieu auprès d'élèves de 10 classes de cycle 2 et 3 dans sept établissements scolaires. 5 séances par classe sont planifiées.

Les premières séances se sont tenues en novembre et décembre 2020. Celles-ci consistaient à découvrir la mobilité de manière générale, avec une approche culturelle et historique.

En séance 2, les objectifs étaient ciblés vers une approche environnementale (réchauffement climatique) et de santé, avec des outils présentant les émissions de Gaz à Effet de Serre (Co2).

La suivante a permis de préparer les élèves à la sortie vélo avec une activité d'identification des différents composants d'un vélo, une activité de vérification des vélos, et deux ateliers relatifs au code de la route.

La séance 3 a servi de rappel à la séance précédente avec une partie pratique grâce à l'intervention d'un professionnel du cyclisme, réalisée dans la cour de récréation des écoles.

Enfin, la séance 4 a lieu pendant tout le mois de juin : c'est la sortie finale réalisée avec des parents d'élèves bénévoles, les instituteurs et les différents partenaires (Parc de l'Aubrac, Agence de la Mobilité et professionnel du cyclisme).

Actions réalisées/en cours/à venir

- 2020
 - Sélection du bureau d'études pour le schéma directeur vélo phase 1 : Bourgs-sur-Colagne, Marvejols, Antrenas, Saint-Chély-d'Apcher et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac.
 - Remise du diagnostic du schéma directeur des communes de la phase 1 – bureau d'étude : EGIS/ECOAD
 - Vél'Aubrac pour l'année scolaire 2020-2021 auprès de 10 classes du territoire.
- 2021
 - Définition de la stratégie territoriale et du plan d'actions (aménagement cyclables, services, communication, signalétique).
 - Remise du rapport final de la phase 1.
 - Lancement de la phase 2 : diagnostic et élaboration du plan d'actions pour les communes de Saint Côme D'Olt, Entraygues sur Truyère, Mur de Barrez, Laguiole, Argences en Aubrac, La Canourgue, Peyre en Aubrac et Chaudes Aigues
- 2022
 - Schéma directeur vélo sur la totalité du PNR, intégrant ceux de la phase 1 et 2.

2. PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Contexte

Le plan de mobilité simplifié est un outil ayant pour objectif de définir une stratégie d'aménagement de la mobilité en adéquation avec les besoins du territoire. Celui-ci doit prendre en compte l'ensemble des besoins de déplacements, utilitaires ou non, de loisirs et touristique

Ce plan de mobilité simplifié sera représentatif de la démarche actuelle de multimodalités et de réduction des rejets atmosphériques, en accord avec les objectifs affichés dans le Programme de transition Energétique et Climatique de l'Aubrac. Il permettra d'accompagner le SMAG du PNR de l'Aubrac dans le développement de mobilités alternatives sur un territoire aux caractéristiques rurales encore largement dominés par le « tout voiture ».

L'objectif est de diversifier les modes de transport accessibles au plus grand nombre et ainsi de réduire la part d'autosolisme et l'exclusion sociale du fait d'un enclavement ou d'un manque d'accès au réseau mobilité.

Ce travail a été confié à un prestataire = IMMERGIS.

Les objectifs de la prestation sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des mobilités au sein du territoire,
- Lutter contre la précarité énergétique et l'isolement lié au manque d'alternative à la voiture individuelle, spécialement chez les personnes âgées, les jeunes sans permis et les personnes sans ressources,
- Encourager des moyens de transport moins polluants et collectifs avec une faible empreinte carbone, réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par le transport,
- Renforcer la multimodalité jusqu'au « dernier kilomètre »,
- Améliorer l'attractivité du territoire,
- Faciliter la circulation sur un territoire de moyenne montagne, administrativement cloisonné et sujet à une forte saisonnalité,
- Permettre une innovation territoriale en termes de mobilité

Actions réalisées/en cours / à venir

- 2020
 - Sélection du bureau d'étude pour le plan de mobilité simplifié : IMMERGIS
 - Réalisation du diagnostic de territoire.
- 2021
 - Restitution du diagnostic au COPIL
 - Elaboration de la stratégie territoriale et du plan d'actions (attente nécessaire des directives de l'autorité administrative des transports = 2 Régions) – restitution en juin et septembre
 - Remise du rapport final
- 2022
 - Accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du plan d'actions ; implication du Parc auprès des collectivités intéressées et des Régions.

3. AUTRES ACTIONS POUR LA PROMOTION DE LA MOBILITE DURABLE

- Achat de 5 Vélos à Assistance Electrique (terrain = analyse des itinéraires de randonnée, diagnostic de cours d'eau ; sensibilisation...)
- Ecosyst'M : expérimentation en cours d'une solution solidaire de covoiturage à Argences-en-Aubrac (bloqué par le Covid)
- Ateliers mobilités lors d'événements tels que La Fête de la Montagne et l'Echappée verte

C. Bilan du partenariat 2020 avec EDF et perspectives 2021

Rapporteur : Stéphane CHATAIGNIER, EDF

Rappel :

Depuis 2012, les équipes d'EDF Hydro travaillent aux côtés de celle du PNR de l'Aubrac en lui apportant notamment un appui technique et financier pour mener des opérations de développement économique, de préservation des ressources hydrologiques et de valorisation du patrimoine exceptionnel de l'Aubrac.

EDF présente le bilan du partenariat de l'année écoulée et les perspectives pour 2021.

D. Point sur le Guichet unique de la rénovation énergétique

Rapporteur : Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Agent

Rappel :

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été labellisé « Guichet unique pour la rénovation énergétique de l'habitat » en fin d'année 2020. Le guichet unique est opérationnel depuis le 1er janvier 2021.

Bilan intermédiaire :

- Animation/conseil du 01/01/21 au 31/05/21 :
 - 281 contacts saisis par les opérateurs du guichet unique sur le secteur Aveyron/Lozère (PNR AUBRAC/CLCV)
 - 104 contacts saisis par les opérateurs du guichet unique sur le secteur Lozère « limite est » (PNR AUBRAC/ALEC)
 - 12 audits réalisés, 4 en cours (diagnostics avec scénario amélioration énergétique 40%, scénario BBC ou proche BBC, simulation d'aides financières, aide au choix des artisans)
- Permanences (calendrier en cours de montage) :
 - NASBINALS = 1er mardi du mois - matin
 - FOURNELS = 1er mardi du mois - après-midi (sous réserve confirmation Fournels)
 - SAINT-GENIEZ D'OLT = 2ème jeudi du mois - matin
 - ENTRAYGUES SUR TRUYERE = 4ème vendredi du mois - matin
 - MARVEJOLS = 2ème mercredi du mois – journée et 4ème mercredi du mois – après-midi
 - ST CHELY D'APCHER = 3ème et 4ème mercredi du mois - journée
 - PEYRE EN AUBRAC = 2ème mercredi du mois
 - MUR DE BARREZ = dernier mardi du mois - matin
 - ARGENCES EN AUBRAC = dernier mardi du mois - après-midi (sous réserve confirmation Argences)

Autres permanences à fixer !

E. Point sur plateforme Géotrek

Rapporteur : Joris PESCHE, Agent

Rappel :

En 2019 le PNR de l'Aubrac a fait l'acquisition d'une suite de logiciel Géotrek en collaboration avec le PNR des Grands Causses, permettant d'organiser la gestion de ses activités de pleine nature et d'en faire la valorisation. Cet outil est mis à disposition des communautés de communes qui depuis 2016 sont compétentes sur les activités de pleine nature. Des partenariats ont été engagés avec les communautés de communes « Aubrac Carladez Viadène », « Aubrac Lot Causses Tarn » et « Gévaudan ».

Adossé au logiciel Géotrek, le portail « Rando Aubrac » est aujourd'hui en ligne et permet de consulter les itinéraires de randonnées pédestres, cyclo et VTT : www.rando-aubrac.fr . La nouvelle version du portail rend la consultation facile sur ordinateur comme sur smartphone. Depuis cette interface il est possible de télécharger les fiches randonnées en PDF ou bien les traces GPS des parcours.



Le Parc assure la gestion de cet outil et s'appuie sur les partenaires (Communautés de communes et Offices du tourisme) pour le rendre opérationnel et attrayant pour les visiteurs. Le portail est en cours d'alimentation et de nouveaux contenus seront ajoutés au fil du temps. A terme l'ensemble des activités de pleine nature seront disponibles sur ce portail : parcours canoë, sites d'escalades, sites et parcours d'activités nordiques...




Des passerelles avec Rando Aubrac et les systèmes d'information départementaux sont aujourd'hui en développement pour récupérer les informations concernant la restauration et les hébergements qui figureront sur le site.

Ainsi, les visiteurs pourront – ils facilement organiser et planifier leur séjour en Aubrac.

- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les délégués pour leur présence et clôt la séance.**

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 15 juin 2021, pour valoir ce que de droit.